

## Pourquoi le Québec n'a pas (encore) de politique nataliste?

Hervé Gauthier

Volume 10, Number 2, août 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600851ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600851ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association des démographes du Québec

### ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Gauthier, H. (1981). Pourquoi le Québec n'a pas (encore) de politique nataliste? *Cahiers québécois de démographie*, 10(2), 211–233.  
<https://doi.org/10.7202/600851ar>

### Article abstract

Depuis 1970, l'indice synthétique de fécondité est inférieur au seuil de remplacement des générations, soit 2,1 enfants par femme. En dépit de ce phénomène inquiétant dans une société habituée à compter sur ses propres forces pour se renouveler, le Québec ne possède pas de politique nataliste. L'auteur examine un certain nombre de difficultés auxquelles l'adoption d'une telle politique doit faire face. Quatre types de difficultés sont passées en revue : des connaissances insuffisantes sur le phénomène de la baisse de la fécondité mais aussi sur les conséquences de cette évolution, les effets incertains des actions envisagées et la nécessité de concilier des objectifs très divers.

L'auteur termine en proposant que l'État ait un objectif minimum, soit le remplacement des générations, qui pourrait faire partie de ses grandes orientations politiques. Il faudrait aussi promouvoir une politique familiale la plus complète possible.

Hervé GAUTHIER\*: POURQUOI LE QUÉBEC N'A PAS (ENCORE) DE POLITIQUE  
NATALISTE?

(Communication présentée au 49<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS,  
section de démographie, mai 1981)

### RÉSUMÉ

Depuis 1970, l'indice synthétique de fécondité est inférieur au seuil de remplacement des générations, soit 2,1 enfants par femme. En dépit de ce phénomène inquiétant dans une société habituée à compter sur ses propres forces pour se renouveler, le Québec ne possède pas de politique nataliste. L'auteur examine un certain nombre de difficultés auxquelles l'adoption d'une telle politique doit faire face. Quatre types de difficultés sont passés en revue: des connaissances insuffisantes sur le phénomène de la baisse de la fécondité mais aussi sur les conséquences de cette évolution, les effets incertains des actions envisagées et la nécessité de concilier des objectifs très divers.

L'auteur termine en proposant que l'Etat ait un objectif minimum, soit le remplacement des générations, qui pourrait faire partie de ses grandes orientations politiques. Il faudrait aussi promouvoir une politique familiale la plus complète possible.

---

\* Office de planification et de développement du Québec, 1060 rue Conroy, bloc 2, 3<sup>e</sup> étage, Québec, Qc, G1R 5E6.

## POURQUOI LE QUÉBEC N'A PAS (ENCORE) DE POLITIQUE NATALISTE?

Hervé GAUTHIER\*

Communication présentée au 49<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS,  
section de démographie, mai 1981

Au Québec, l'indice synthétique de fécondité est inférieur, depuis 1970, au seuil de remplacement des générations, soit 2,1 enfants par femme. De plus, les indications tirées des enquêtes, réalisées par le département de démographie de l'Université de Montréal, ne permettent pas d'espérer un redressement prochain de la fécondité. La population étant l'élément le plus fondamental d'une société, il est donc justifié

---

\* Office de planification et de développement du Québec, 1060 rue Conroy, bloc 2, 3e étage, Québec, Qc, G1R 5E6

A noter que le texte reflète les opinions personnelles de l'auteur; il n'engage donc en rien la responsabilité de l'OPDQ.

L'auteur remercie André Beauchemin, Michel Brault, Christine Marcoux, Suzanne Messier et Kim Chi Tran Van pour leurs commentaires. Cependant, il se tient seul responsable des erreurs et imperfections du texte.

d'examiner attentivement la possibilité d'adopter une politique de nature à favoriser la natalité.

Toutefois, l'adoption d'une telle politique doit faire face à de nombreuses difficultés, autant au plan de l'appréciation de son opportunité qu'au plan de son élaboration même. Quatre types de difficultés sont étudiées ici: la difficulté de prévoir l'évolution future, l'insuffisance des connaissances au sujet des conséquences d'une croissance faible ou nulle de la population, les effets incertains des actions envisagées et la nécessité de concilier des objectifs très divers et parfois contradictoires. Ces problèmes sont passés en revue, non pas pour montrer l'impossibilité d'une intervention gouvernementale dans ce domaine, mais plutôt pour stimuler les efforts en vue de leur trouver une solution.

#### Difficulté de prévoir l'évolution future de la fécondité

Malgré le nombre élevé d'enquêtes et d'études réalisées sur les facteurs de variations de la fécondité, il n'y a pas encore sur ce sujet un schéma explicatif complet et satisfaisant (Organisation des Nations unies, 1973, p. 86-92). Faisant un bilan d'un colloque sur la baisse de la fécondité, M. Fresel-Losey (1979, p. 1104) note que:

En conclusion, inachevées, trop souvent contredites par les résultats d'application qu'on en fait, les théories de la motivation à la parenté n'ont guère, en l'état actuel de recherche, de portée explicative et à fortiori prédictive. En revanche, elles illustrent la complexité des stratégies de procréation dans les sociétés à fécondité dirigée et expliquent partiellement certains des résultats de l'analyse différentielle de la fécondité.

Il visait plus spécialement les théories basées sur l'analyse des coûts et avantages de l'enfant et les théories se référant aux transformations des fonctions du mariage et de la famille.

Considérons la théorie de la transition démographique qui suppose que la baisse de la fécondité aurait un caractère inéluctable.

Mais les causes de la baisse n'en sont pas pour autant explicitées. Les auteurs ne s'entendent pas sur les grandes dimensions ayant déclenché la baisse de la fécondité<sup>1</sup>. Si la baisse de la fécondité provient de facteurs aussi profonds que divers, tels l'urbanisation, la hausse du niveau d'instruction, des changements dans le rôle des femmes, l'abandon de valeurs religieuses, la montée de valeurs individuelles, toute tentative de contrecarrer cette baisse rencontre des obstacles de taille.

De plus, la dernière phase prévue par la théorie de la transition démographique n'a jamais été observée<sup>2</sup>, de sorte que l'on ne sait pas du tout si effectivement la fécondité se stabilisera au faible niveau actuel, entraînant un déclin de la population.

En se basant sur l'expérience du baby boom de l'après-guerre, plusieurs pensent comme Easterlin que la fécondité, loin de se stabiliser à un niveau constant, connaîtra plutôt des variations cycliques, en relation inverse de l'effectif des classes d'âges en période de fécondité. Encore là, nous ne sommes guère plus avancés, puisque nous ne savons pas quelle est l'étendue possible des fluctuations. En effet, il n'est pas indifférent, du point de vue de l'opportunité ou non d'établir une politique nataliste, que les extrêmes des oscillations de la fécondité se situent entre 1,5 et 2,1 enfants par femme (il y aurait alors déficit des naissances sur les décès), plutôt qu'entre 1,8 et 2,4 enfants par femme (à une période de déficit succéderait une période de surplus de naissances) (R.D. Lee, 1976, p. 459-468).

En ce qui concerne les enquêtes faites auprès des femmes sur leurs intentions en matière de descendance finale, elles fournissent des indications qui peuvent être utiles. Cependant, l'expérience récente

- 
1. Récemment, par exemple, Bolton et Leasure (1979) ont essayé de montrer qu'il fallait tenir compte de l'évolution politique des sociétés et non seulement de l'évolution socio-économique.
  2. J. Bourgeois-Pichat (1979, p. 272 et 279). La dernière phase de la transition serait caractérisée par un accroissement naturel nul.

montre que ces intentions ne se réalisent pas exactement comme prévues. C'est ainsi que les intentions de fécondité recueillies par des enquêtes au début des années '70 se sont révélées trop élevées<sup>3</sup>. De plus, ces enquêtes s'adressent généralement aux femmes mariées, alors que les naissances des prochaines années proviendront soit des femmes présentement non mariées ou de filles encore très jeunes.

En somme, même s'il existe présentement chez les démographes un large consensus au sujet de la fécondité future (elle devrait être très faible), ce consensus ne doit pas masquer le fait que l'on connaît mal les facteurs de l'évolution de la fécondité et que la capacité prédictive de la science démographique est encore peu développée.

#### Insuffisance des connaissances quant aux incidences de la faible croissance démographique

De nombreux travaux ont montré que dans un premier temps, les incidences d'une baisse de la fécondité apparaissent plutôt favorables. Il y a bien sûr des inconvénients, par exemple pour les travailleurs de l'éducation qui sont parmi les premiers touchés. Mais à plusieurs égards, la baisse de la fécondité s'avère avantageuse à court et à moyen terme. Elle tend notamment à accroître la proportion de travailleurs dans la population totale, tout en réduisant les besoins en investissements démographiques.

A plus long terme cependant, le bilan des conséquences de la faible fécondité apparaît beaucoup plus difficile à établir. En effet, aux éléments favorables qui sont toujours présents, viennent s'opposer des aspects très inquiétants: possibilité d'une diminution de la population totale et de la population active dont les conséquences sont insoupçonnées, capacité d'adaptation moindre de la société, forte hausse des dépenses pour les personnes âgées. Dans le cas du Québec, un élément supplémentaire s'ajoute, soit l'affaiblissement de son poids politique et économique à l'intérieur du Canada.

---

3. J. Henripin et N. Marcil-Gratton (1977) et C.F. Westoff et N.B. Ryder (1977). Des progrès sont sûrement possibles: Coombs (1979) est arrivé à la conclusion que l'expression de la "préférence" indiquait mieux la fécondité future du couple que les intentions.

Cependant, l'analyse à long terme souffre de plusieurs limites qui ne doivent pas être négligées (que ce soit d'ailleurs pour les aspects qualifiés de favorables ou de non favorables):

- C'est à long terme que les inquiétudes formulées par les démographes prennent le plus de poids. Le déficit des naissances qu'implique le non-remplacement des générations actuel n'interviendra que dans 15 ou 20 ans. Ce n'est qu'à long terme que le niveau de fécondité peut entraîner un écart de volume de population appréciable. Quant au vieillissement qu'implique une telle fécondité, il se poursuivra pendant plusieurs décennies. Ce sont des horizons bien éloignés pour les autorités politiques, habituées à s'attaquer aux problèmes actuels les plus criants. Cela ne signifie pas que nos dirigeants ne tiennent pas compte d'orientations à long terme lors de la prise de décisions, mais habituellement celles-ci répondent d'abord à des préoccupations immédiates.
- Il est extrêmement difficile de prendre en compte les aspects qualitatifs des conséquences de l'évolution démographique. Cela est particulièrement vrai au niveau de la transformation des valeurs, des motivations et du dynamisme de la société. Quant Sauvy (1979) affirme que le vieillissement démographique a un effet anesthésiant sur la société et annonce l'affaiblissement des valeurs morales, cela est extrêmement difficile à prouver, en dépit de nombreux exemples puisés dans l'histoire. Selon cette thèse, le vieillissement aurait sûrement un effet négatif au niveau de l'entrepreneurship: quel sera l'effet de l'évolution démographique sur l'entrepreneurship québécois? Cela est ardu à prévoir, d'autant plus que les chercheurs ne s'entendent pas sur le degré d'entrepreneurship qu'ont manifesté les Canadiens-français au cours des deux derniers siècles, ni sur les facteurs ayant influencé cet entrepreneurship<sup>4</sup>.

---

4. J.-M. Toulouse (1979, p. 84-92). Pour certains, le manque d'entrepreneurship économique des Canadiens-français dans le passé est dû à des facteurs d'ordre essentiellement culturel. Pour d'autres, les facteurs structurels (la Conquête et ses conséquences) expliquent que l'entrepreneurship de ce groupe s'est manifesté avec éclat non pas dans le domaine économique, mais dans les oeuvres socio-culturelles, notamment dans le domaine religieux.

- Cela nous amène à une troisième limite des études sur les conséquences de l'évolution démographique. Quel que soit le phénomène étudié, l'évolution de celui-ci dépend généralement de nombreux facteurs. Voici quelques exemples. La charge que représentent les dépenses pour les personnes âgées dépend de l'âge de la retraite, des programmes offerts, de la participation des femmes au marché du travail, du taux de chômage, de la croissance de la productivité. C'est ainsi que l'on peut démontrer que l'augmentation de la charge n'est pas inquiétante si l'on suppose que la productivité de l'économie va progresser rapidement (L.J. McDonald, 1978). L'appréciation de cette conséquence n'est donc possible que si l'on dispose d'hypothèses quant à l'évolution à long terme de l'économie, ce qui n'est pas le cas. Autre exemple pris dans les domaines de l'éducation et de la santé: au cours de la période 1970-1977, l'évolution du rapport élèves/maître a complètement annulé les économies que la décroissance des effectifs scolaires aurait permises, pendant que l'évolution de la structure par âge a eu peu d'impact sur la forte croissance des dépenses de santé (P.-Y. Kirouac, 1980, p. 101, 103 et 109).

Tous ces éléments montrent clairement que l'insuffisance des connaissances au sujet des incidences du facteur démographique représente une difficulté sérieuse pouvant entraver l'adoption d'une politique nataliste.

#### L'effet incertain des mesures natalistes

Sans avoir de politique nataliste, le Québec possède un système de sécurité du revenu qui comprend plusieurs mesures d'aide à la famille<sup>5</sup>: prestations de congé de maternité de l'assurance-chômage, allocation de maternité, allocations familiales fédérales et québécoises, crédit d'impôt pour enfant, exemptions fiscales pour enfants à charge, exemptions fiscales pour frais de garde, aide financière pour

---

5. Cette liste ne tient pas compte des changements annoncés dans le discours du budget québécois pour 1981-1982.



enfant en garde, allocations d'aide sociale majorées pour tenir compte des enfants. L'exemption de personne mariée doit être considérée séparément, car elle n'est pas accordée seulement au couple avec enfants. Plusieurs programmes tiennent compte des enfants (aide sociale, supplément au revenu de travail, aide au logement social), d'autres programmes offrent une rente d'orphelin et d'enfant de personne invalide (régime de rentes, rentes des accidents du travail et régime de l'assurance-automobile), aide financière aux étudiants des collèges et universités.

A ces programmes, il faut ajouter les services de santé et d'éducation dont l'accès est indépendant de la contribution des bénéficiaires.

Certains programmes sont universels (allocations familiales par exemple). D'autres dépendent de la participation au marché du travail (prestations de maternité de l'assurance-chômage, aide financière pour enfant en garde, par exemple). D'autres, enfin, dépendent du niveau de revenu (crédit d'impôt pour enfant, aide financière pour enfant en garde...). Le nombre de bénéficiaires des programmes peut donc varier énormément.

Ces programmes, bien que non définis en fonction d'objectifs natalistes, ne sont pas foncièrement différents de mesures natalistes. Malgré les sommes importantes que ces programmes absorbent, on ne connaît pas du tout leur effet sur la fécondité. Ils ont d'ailleurs été soit mis en place, soit accrus, au cours des vingt dernières années, période pendant laquelle la fécondité a connu précisément une forte chute. Est-ce que, sans ces programmes, la chute eût été plus prononcée?

La difficulté d'évaluer l'impact nataliste des interventions actuelles représente donc le premier obstacle à l'adoption de mesures, nouvelles ou supplémentaires, plus spécifiquement natalistes. Mais il existe plusieurs autres difficultés:

- On a essayé de mesurer, auprès de la population, l'effet que pourraient avoir différentes mesures natalistes. D'après les réponses

obtenues à leur enquête, Henripin et Lapierre-Adamcyk (1974, p. 136) ont estimé que l'application de toutes les mesures suggérées aurait pour effet d'augmenter la fécondité des familles de sept ou huit pour cent. Moins de 15 pour cent des femmes ont dit que ces mesures les inciteraient à avoir un enfant de plus. Et les auteurs avancent que la réalité pourrait même être inférieure encore, compte tenu des écarts entre attitudes et comportements. En France, Gérard Calot pense que l'on ne peut espérer, d'un renforcement des mesures financières, un gain de naissances supérieur à 10 ou 15%<sup>6</sup>. On peut se demander en outre si l'effet de mesures natalistes nouvelles serait durable ou s'il faudrait prévoir la poursuite de la baisse après un certain relèvement. Quoi qu'il en soit, qu'en est-il dans les pays où l'on a essayé d'influencer la natalité?

- La France, où les mesures d'aide à la famille sont très développées, n'a pas échappé au mouvement général de baisse de la fécondité enregistrée dans les pays occidentaux depuis le milieu des années soixante, quoique la chute ne soit pas aussi dramatique que dans plusieurs autres pays européens (A. Monnier, 1980, p. 916). Par ailleurs, l'examen du relèvement de la fécondité française entre l'avant-guerre et l'après-guerre, selon les milieux socio-professionnels, laisse supposer une influence du régime de prestations familiales qui n'a pas été étendue, au même moment, aux divers groupes professionnels (G. Calot, A. Girard et H. Leridon, 1976, p. 20-21). Quant aux pays de l'Europe de l'Est, ils ont pris d'importantes mesures natalistes au cours des quinze dernières années; ils ont aussi restreint les possibilités de recours à l'avortement. Or, il semble bien que le relèvement de la natalité qui a suivi ces mesures soit dû en grande partie à la diminution des avortements et que, surtout, les signes récents d'essoufflement du taux de natalité incitent à s'interroger sur le caractère durable du phénomène (R. Pressat, 1979).

---

6. Cité dans M. Fresel-Losey, 1979, p. 1109.

- Le coût des enfants pour les parents est très élevé, surtout si l'on tient compte de la perte de revenu de la femme qui demeure au foyer (coût d'opportunité) (T.J. Espenshade, 1977, p. 25-27 et G. Calot, 1980). Présentement, les allocations familiales (fédérales et provinciales) ne couvrent même pas le coût d'entretien minimum d'un enfant. La compensation est encore plus partielle si l'on tient compte non seulement des coûts directs mais aussi des coûts d'opportunité. Les contraintes budgétaires actuelles et prévues dans les prochaines années empêchent le gouvernement d'envisager un fort accroissement du budget social. Cela suppose que pour aider davantage et de façon significative les familles, il faudrait effectuer des réaménagements à l'intérieur des programmes existants. Pour le Québec, les possibilités de réaménagement des priorités sont restreintes, puisque le gouvernement fédéral contrôle plusieurs éléments majeurs de la politique de sécurité du revenu (assurance-chômage, sécurité de la vieillesse) ("Dossier...", 1980). Dans l'état actuel de la répartition des pouvoirs, seul un consensus entre le fédéral et les provinces permettrait de faire des changements importants au niveau des grands programmes du système de sécurité du revenu. Or, ceci apparaît pratiquement impossible à réaliser, du moins dans le cadre d'un objectif nataliste, puisque seulement au Québec se manifestent de fortes inquiétudes à l'égard de la faible natalité. Non seulement les autres provinces ont moins de motifs d'être inquiétées par la faible natalité, puisqu'elles bénéficient d'une croissance démographique plus élevée, mais elles sont plus réceptives aux arguments américains en faveur de la croissance zéro.

Il y a donc suffisamment d'incertitudes concernant les mesures natalistes pour que cela constitue un frein supplémentaire à la volonté politique d'élaborer une politique nataliste.

#### Difficultés de concilier différents objectifs

Il peut s'avérer difficile de concilier une politique nataliste avec d'autres politiques gouvernementales actuelles, telle la

réduction de l'inégalité des revenus, avec les revendications de certains groupes de pression, ou encore avec certains droits individuels.

Ainsi, on peut se demander s'il faudrait accorder une aide monétaire aux familles selon le nombre d'enfants, sans tenir compte de leur niveau de revenu<sup>7</sup>. A première vue, si l'on se place du seul point de vue nataliste, il serait préférable de destiner l'aide à toutes les familles sans considération du niveau de revenu. Dans un tel cas, on permet au couple avec enfants de ne pas voir son niveau de vie se dégrader par rapport au couple de même revenu initial ayant moins ou pas d'enfants (couple B par rapport au couple A, et D par rapport à C, dans l'exemple théorique ci-après)<sup>8</sup>. On tend alors vers une équité horizontale. Par contre, l'écart absolu de revenu entre deux familles ayant un nombre identique d'enfants n'est pas réduit (couple B par rapport au couple D), bien que l'écart relatif soit amoindri.

Une telle orientation ferait l'objet de nombreuses critiques, comme c'est le cas depuis quelques années pour tous les programmes dits universels. En effet, ceux-ci ne réduisent pas nécessairement les écarts de revenus absolus entre les individus et les familles. Ainsi, les allocations familiales n'ont pas eu d'effet apparent sur la répartition du revenu total, en 1971, 1973 et 1975 (Office de planification et de développement du Québec, 1980, p. 31). C'est pourquoi le gouvernement fédéral a adopté des critères plus sélectifs dans certains programmes: récupération de l'assurance-chômage pour les personnes à revenus élevés, baisse des allocations familiales au profit du crédit d'impôt pour enfant.

---

7. En analysant certains problèmes reliés à une aide de nature monétaire dans les paragraphes qui suivent, nous ne voulons pas laisser l'impression qu'il n'y a que ce type de mesures possible ou que ce sont celles à privilégier. Il existe bien d'autres possibilités qu'il faudrait examiner attentivement avant de proposer des mesures particulières.

8. Dans l'hypothèse où l'aide compense entièrement le coût de l'enfant pour les parents.

Examinons maintenant la seconde orientation possible, dans laquelle l'aide est accordée en tenant compte du revenu total de la famille. L'objectif n'est plus de maintenir un niveau de vie égal pour les familles ayant un nombre différent d'enfants, mais de réduire les inégalités entre familles de revenus différents. Pour les familles aisées qui limitent leur fécondité pour d'autres raisons que monétaires, on serait tenté de penser qu'il n'y a pas d'inconvénient du point de vue nataliste à ne rien leur donner. Toutefois, on perd l'effet psycho-social auquel ces familles peuvent être sensibles, car on peut supposer que celles-ci peuvent être influencées par le fait que l'Etat reconnaît concrètement la valeur de leur rôle. De plus, l'effet d'entraînement que peuvent jouer les groupes de niveau social et culturel plus élevé serait perdu aussi. En France, par exemple, les groupes de niveau social et culturel plus élevé ont eu un rôle précurseur dans le relèvement de la fécondité entre l'avant-guerre et l'après-guerre, puisqu'ils avaient connu une hausse de fécondité dans les années trente ("Neuvième rapport...", 1980, p. 799-800).

Niveau de vie théorique de familles selon le revenu initial  
et selon deux hypothèses d'aide à la natalité

Couple	Revenu initial (avant l'aide)	Nombre d'enfants	Niveau de vie relatif		
			Sans aide	Avec aide	
				Non liée au revenu	Liée au revenu
A	100	0	100	100	100
B	100	2	75	100	75
C	50	0	50		50
D	50	2	25		50

- hypothèse:
- . l'aide compense entièrement les coûts de l'enfant;
  - . lorsque l'aide est liée au revenu, la famille à revenu élevé n'en reçoit pas du tout.

Pour les couples à revenus moyens, on peut supposer qu'une aide modulée selon le revenu serait moindre qu'une aide de type universel et que, par conséquent, son efficacité nataliste en serait réduite d'autant. Quant aux familles à revenus modestes, qui recevraient l'aide maximale, cette aide aurait plutôt comme objectif de soutenir financièrement ces familles en compensation des charges que représentent leurs enfants. Il est toutefois possible que l'aide favorise l'augmentation de la fécondité de certaines familles à faibles revenus, familles moins aptes financièrement à prendre en charge des enfants supplémentaires. Il s'agit d'un inconvénient du point de vue "social" d'autant plus que l'on sait bien que le gouvernement ne compenserait pas complètement les coûts de l'enfant.

Il y a donc plusieurs problèmes d'harmonisation entre un objectif social (aider davantage les plus démunis) et un objectif nataliste.

Gilles Desrochers (1979) a proposé un régime bivalent d'allocations familiales dans le but de satisfaire aux deux objectifs de compensation des charges familiales. Le premier volet du régime, universel, poursuivrait l'objectif de compensation horizontale des charges familiales; le second volet, sélectif, comblerait les insuffisances de revenus dues au coût minimum d'entretien des enfants. Cependant, ce régime ne peut exister que dans la mesure où l'allocation universelle n'est pas trop élevée. En effet, une allocation universelle substantielle enlève la nécessité du second volet. Par conséquent, dans l'optique d'une politique nataliste, à l'intérieur de laquelle les allocations doivent être significatives, le problème posé plus haut demeure entier.

D'autres mesures qui pourraient faire partie d'une politique nataliste font face aussi à des problèmes d'harmonisation avec d'autres objectifs. Ainsi en est-il de l'allocation à la mère au foyer. Une telle allocation permet au couple dont un seul conjoint participe au marché du travail de ne pas voir son niveau de vie se détériorer, avec la venue de l'enfant, par rapport au couple dont les

deux conjoints reçoivent un revenu de travail. Gérard Calot (1980, p. 48-50), dans une analyse de la situation française, propose d'aider la femme qui désire demeurer au foyer de façon à lui laisser un choix véritable entre foyer et marché du travail. Or, un tel programme irait à l'encontre d'un autre objectif, essentiel pour certains groupes de femmes, soit celui d'inciter la femme non pas à demeurer au foyer mais à s'insérer sur le marché du travail où elle peut acquérir une plus grande indépendance financière.

Le Conseil du statut de la femme (1978, p. 173-174) a proposé au gouvernement d'accorder une allocation de disponibilité aux familles ayant des enfants de 0 à 12 ans, à la fois pour les couples dont un conjoint demeure à la maison et pour les couples où les deux conjoints ont un travail rémunéré. De cette façon, on favoriserait une véritable liberté de choix pour la femme, à l'égard de ces deux possibilités, ce qui tendrait à améliorer sa situation dans la société. Dans ce cas, on ne tient pas compte du niveau de revenu et on fait face aux mêmes critiques que dans le cas des régimes universels, car on ne réduit pas l'inégalité des revenus<sup>9</sup>.

Les relations entre une politique nataliste et les droits individuels ou familiaux peuvent poser aussi de sérieux problèmes. Dans le but d'accroître le nombre de naissances, quelques pays européens ont adopté des mesures restreignant les possibilités de recours à l'avortement. Toutefois, l'avortement légal n'atteint pas du tout au Québec les niveaux qui prévalaient dans ces pays avant l'adoption de mesures restrictives. Il y avait plus d'avortements que de naissances en Hongrie et en Roumanie; en Tchécoslovaquie, la proportion était de plus de 40 avortements pour 100 naissances (R. Pressat, 1979, p. 534-535). Au Québec, la proportion n'est, en 1977, que de 8 avortements légaux pour 100 naissances (Statistique Canada, 1979, p. 48).

---

9. Voir à ce sujet: Office de planification et de développement du Québec (1979, p. 60-62).

Par conséquent, dans l'état actuel des choses, restreindre l'avortement thérapeutique en fonction d'un objectif nataliste n'apparaît pas fondé comme cela a pu l'être dans ces pays. Il se peut toutefois que la faible natalité actuelle contribue à retarder indéfiniment, au Québec, la généralisation de l'avortement sur demande.

La stérilisation constitue un autre champ de conflit potentiel entre une politique nataliste et les droits individuels ou familiaux. La stérilisation est un moyen qui, comme l'avortement, peut être considéré comme radical. La stérilisation à des fins contraceptives, incluant la vasectomie et la ligature des trompes, est légale au Québec et l'Etat en défraie les coûts (M. Guay, 1980, p. 25). Présentement, l'homme peut obtenir une stérilisation à l'hôpital (celui-ci peut poser certaines conditions), ou en cabinet privé au gré du médecin. Pour la femme, est souvent appliquée la règle du 100 (nombre d'enfants x l'âge, auquel on ajoute 10 points). Or, il s'agit d'un moyen extrêmement répandu: une femme sur trois de l'échantillon de l'enquête-rappel de 1976 appartenait à un couple dont l'un des conjoints a été stérilisé (J. Henripin et N. Marcil-Gratton, 1977, p. 166). Et la stérilisation n'est pas réservée aux mères de familles nombreuses: 27,5% des mères ayant deux enfants ont été stérilisées (N. Marcil-Gratton, 1978, p. 29).

Certains réclament, au nom d'une politique de nature nataliste, que l'assurance-maladie ne serve plus à payer les ligatures de trompes pour les femmes de moins de 38 ans, sauf dans certaines conditions très restrictives (cancer, déficience, etc.)<sup>10</sup>. De telles demandes ne sont pas encore très répandues, mais elles pourraient le devenir, si la société se sentait davantage menacée dans son fondement démographique. Rappelons que c'est dans une perspective démographique que plusieurs pays d'Europe de l'Est, après avoir tenté sans beaucoup de succès d'accroître les naissances par des mesures incitatrices, ont

---

10. Voir par exemple R. Jutras (1980, p. 11).



limité fortement la possibilité de recourir à l'avortement (R. Pressat, 1979)<sup>11</sup>.

Si les pressions en faveur d'une politique nataliste se faisaient plus accentuées et si des mesures favorables à la natalité se révélaient inefficaces, se poserait donc avec plus d'acuité le conflit entre le respect des droits individuels et une préoccupation démographique ou collective.

### Conclusion

Il est possible que les générations futures jugent sévèrement l'attentisme actuel de la société devant la baisse accentuée de la fécondité québécoise. Il serait facile de reprocher à la société québécoise, très préoccupée depuis deux décennies à effectuer toutes sortes de transformations sociales et politiques, de ne pas se soucier davantage de ce phénomène, le plus capital qui soit pour sa survie.

En fait, cette inaction apparente trouve son origine dans la problématique même de la politique nataliste.

Il est évident que le contexte économique actuel force les gouvernements à la compression plutôt qu'à l'expansion de leurs activités. Mais ce facteur relativement récent n'explique pas tout. On a pu voir ci-haut que l'adoption d'une politique nataliste fait face à de nombreuses difficultés, autant sur le plan du fondement scientifique que du choix et de l'efficacité des mesures elles-mêmes.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire? Les quelques idées suivantes montrent que ce n'est pas le cas:

- Soulignons d'abord que l'incertitude entourant l'évolution future de la fécondité se réduira à mesure que s'allongera la période de

---

11. Ces pays n'ont pas eu à modifier les conditions légales de la stérilisation, pratiquement inexistante (C.P. Green, 1979, p. M-10 et M-11). Ceci est confirmé par les enquêtes. En Hongrie, au moment d'une enquête sur la fécondité, les chercheurs n'ont trouvé que 2,8% des femmes du groupe 15-39 ans qui étaient stérilisées (Hungarian Central Statistical Office, 1980, p. 13).

faible fécondité. La réaction selon laquelle la fécondité pourrait remonter d'elle-même se fera donc de moins en moins fréquente.

- En ce qui concerne la recherche, deux domaines doivent retenir plus particulièrement notre attention: les facteurs explicatifs du recours à la stérilisation et les attitudes et comportements matrimoniaux. Sur ce dernier aspect, le Québec n'est pas à l'écart des mouvements qui affectent les sociétés occidentales: développement de la sexualité prémaritale, diffusion de la cohabitation, plus grande autonomie des femmes, élévation de l'âge du mariage, augmentation de la divorcialité. Les changements des caractéristiques matrimoniales qui tendent à dévaloriser "l'aspect institutionnel du mariage au profit de sa finalité affective" originent sûrement des mêmes causes qui transforment aussi attitudes et comportements vis-à-vis la fécondité<sup>12</sup>.
- Si les conséquences économiques de la faible fécondité ne sont pas suffisamment dramatiques pour justifier une politique nataliste à tout prix, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de conséquences inquiétantes. Cependant, les arguments ne doivent pas provenir de démonstrations trop spéculatives, complexes ou fragiles (H. Schubnell, 1979, p. 167). En ce sens, il est nécessaire que les démographes insistent davantage sur la conséquence démographique la plus essentielle, soit à terme l'accroissement naturel négatif de la population. C'est une conséquence extrêmement lourde pour une société peu peuleuse comme le Québec: les dirigeants politiques, les représentants des institutions et groupes, la population en général, peuvent être très sensibles à une telle évolution. Le volume de la population est un élément beaucoup plus fragile et vital à la fois pour les institutions et organismes québécois, qu'il ne l'est dans un pays peuleux comme les Etats-Unis. Ceux-ci peuvent se payer le luxe d'une diminution de leur population sans que leurs structures sociales n'en soient beaucoup affectées.

---

12. Voir à ce sujet: J. Morsa et al. (1979); L. Roussel et P. Festy (1979).

- Les autorités politiques voudront toujours s'assurer que les interventions natalistes de l'Etat offrent de bonnes chances d'atteindre les objectifs fixés. Le défi consiste donc en la possibilité de convaincre les dirigeants politiques, premièrement, d'adopter de telles mesures en dépit de leur efficacité partielle et, deuxièmement, d'engager des ressources suffisamment importantes pour qu'elles aient un effet significatif. Les interventions démographiques diffèrent peu en cela des autres types d'interventions gouvernementales. Beaucoup d'entre elles sont d'une efficacité très relative: lutte à l'inflation et au chômage, mesures anti-cycliques, prévention des accidents routiers. Il faut donc démontrer qu'il en est ainsi pour l'évolution démographique: il vaut mieux faire quelque chose avec un succès limité que de ne rien faire du tout. De toute façon, même avec une efficacité limitée à 10-15%, cela permet de relever la fécondité à un niveau très près du seuil de remplacement des générations.
- Sur le plan des mesures elles-mêmes, l'Etat peut prendre, sans aucun risque, deux positions dites de prudence:
  - . Il faudrait d'abord ajouter une orientation démographique dite de maintien de la population parmi l'ensemble des grandes orientations poursuivies par l'Etat. Un objectif minimum pourrait être que les générations devraient assurer leur remplacement, donc que l'accroissement démographique naturel à long terme ne soit pas négatif. L'apport migratoire extérieur pourrait servir à accroître la population mais non à combler un déficit de l'accroissement naturel. Même si une telle orientation n'est pas considérée prioritaire par rapport à d'autres grandes orientations (amélioration de la condition féminine, développement économique, social, culturel)<sup>13</sup>, il serait important que l'Etat

---

13. Van de Kaa a identifié quinze grands objectifs nationaux pour les Pays-Bas, parmi lesquels on retrouve: promouvoir une croissance économique satisfaisante, promouvoir une répartition raisonnable des revenus, promouvoir la qualité de l'environnement... (1976, p. 3).

l'identifie clairement parmi ses orientations de base. Il est impossible d'éviter les contradictions avec d'autres orientations, mais au minimum il faudrait que l'Etat examine l'effet de toutes ses interventions (et en limite le plus possible les effets négatifs) par rapport à cette orientation fondamentale.

- . Il faudrait en second lieu promouvoir, dans la suite des interventions entreprises jusqu'à présent, une politique familiale la plus complète possible, même s'il n'y a pas de référence explicite à un objectif nataliste. C'est ce que proposent les Organismes familiaux associés du Québec dans leur manifeste publié récemment (1980, p. 13). C'est la voie suivie aussi par la République fédérale d'Allemagne qui, en 1972, puis en 1976, a adopté plusieurs mesures d'aide à la famille (allongement du congé de maternité, augmentation des allocations de naissance et des allocations familiales, allocations de disponibilité pour les travailleuses qui choisissent de demeurer au foyer), sans avoir au préalable défini une politique nataliste ("République...", 1980).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOLTON, Craig et J. William LEASURE, 1979, "Evolution, politique et baisse de la fécondité en Occident", Population, 34-4/5 (juillet-octobre): 825-843.
- BOURGEOIS-PICHAT, Jean, 1979, "La baisse actuelle de la fécondité en Europe s'inscrit-elle dans le modèle de la transition démographique?", Population, 34-2 (mars-avril): 267-306.
- CALOT, Gérard, 1980, "Niveau de vie et nombre d'enfants: un bilan de la législation familiale et fiscale française de 1978", Population, 35-1 (janvier-février): 9-55.
- CALOT, Gérard, Alain GIRARD et Henri LERIDON, 1976, "Rapport au gouvernement: l'effet des mesures de politique démographique sur l'évolution de la fécondité", Natalité et politique démographique, Paris, INED, "Travaux et documents" no 76: 1-54.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1978, Pour les Québécoises: égalité et indépendance, Québec, Editeur officiel du Québec, 335 pages.
- COOMBS, Lolagene C., 1979, "Reproductive Goals and Achieved Fertility: A Fifteen-Year Perspective", Demography, 16-4 (nov.): 523-534.
- DESROCHERS, Gilles, 1979, Proposition de revenu familial garanti par intégration d'un régime bivalent d'allocations familiales à un régime de prestations sociales pour adultes, conférence sur les revenus au Canada tenue à Winnipeg (mai), 11 pages.
- "Dossier: La sécurité du revenu", 1980, Carrefour des Affaires sociales, 2-4 (septembre): 18-32.
- ESPENSHADE, Thomas J., 1977, The Value and Cost of Children, Population Reference Bureau Inc., Population Bulletin, 32-1 (avril), 49 pages.
- FRESEL-LOSEY, Michel, 1979, "Le colloque de Lille: la baisse de la fécondité. Limites et opportunité d'une action des pouvoirs publics", Population, 34-6 (novembre-décembre): 1100-1114.
- GREEN, Cynthia P., 1979, Stérilisation volontaire: principale méthode mondiale de contraception, Population Reports, spécial, no 2, The Population Information Program, The John's Hopkins University, Baltimore, 36 pages.
- GUAY, Michelle, 1980, Les aspects juridiques: fertilité, contraception, avortement, Ecole de Service social, Université Laval, Québec, 75 pages.

- HENRIPIN, Jacques et Evelyne LAPIERRE-ADAMCYK, 1974, La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?, Collection Démographie canadienne, Les Presses de l'Université de Montréal, 159 pages.
- HENRIPIN, Jacques et Nicole MARCIL-GRATTON, 1977, "La fécondité des jeunes couples québécois: un ajustement à la baisse par un moyen radical", Cahiers québécois de Démographie, 6-3 (décembre), spécial: 161-170.
- HUNGARIAN CENTRAL STATISTICAL OFFICE, 1980, The Hungarian Fertility Survey, 1977: A Summary of Findings, World Fertility Survey, no 25, Hongrie, 13 pages.
- JUTRAS, René, 1980, "L'Etat et la famille (essai de politique familiale)", La feuille de chou, 4-1/2/3 (automne): 9-13.
- KIROUAC, Pierre-Yves, 1980, "Dépenses publiques pour la santé et l'éducation", dans Hervé Gauthier et al., Effets économiques du ralentissement de la croissance de la population au Québec, Coll. Dossiers, OPDQ, p. 95-112.
- LEE, Ronald Demos, 1976, "Demographic Forecasting and the Easterlin Hypothesis", Population and Development Review, 2-3/4 (septembre-décembre): 459-468.
- MARCIL-GRATTON, Nicole, 1978, "Contraception - aux grands maux les grands remèdes", Québec Science (mai): 25-30.
- MCDONALD, Linda J., 1978, Changing Population and the Impact on Government Age-Specific Expenditures, Secrétariat du Conseil du trésor, Ottawa, 89 pages et annexes.
- MONNIER, Alain, 1980, "L'Europe et les pays développés d'outre-mer. Données statistiques", Population, 35-4/5 (juillet-octobre): 913-925.
- MORSA, Jean et al., 1979, Les facteurs socio-économiques de la fécondité et les motivations à la parenté, Etudes démographiques no 3, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 69 pages.
- "Neuvième rapport sur la situation démographique de la France", 1980, Population, 35-4/5 (juillet-octobre): 759-812.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC, 1979, Evolution de la répartition des revenus au Québec 1961-1976: quelques facteurs explicatifs, par Monique F.-Desrochers et al., Collection Dossiers, 93 pages.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC, 1980, L'impact des transferts sur la répartition des revenus au Québec 1967-1975, par Monique F.-Desrochers et al., Collection Dossiers, 95 pages.

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1973, The Determinants and Consequences of Population Trends, vol. 1, New York, 661 pages.
- ORGANISMES FAMILIAUX ASSOCIES DU QUEBEC, 1980, Pour la défense de la nouvelle famille au Québec, Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec, Montréal, 45 pages.
- PRESSAT, Roland, 1979, "Mesures natalistes et relèvement de la fécondité en Europe de l'Est", Population, 34-3 (mai-juin): 533-548.
- "République fédérale d'Allemagne: la dénatalité, thème et enjeu politique", 1980, Intersocial, no 62 (juillet): 19-22.
- ROUSSEL, Louis et Patrick FESTY, 1979, L'évolution récente des attitudes et des comportements à l'égard de la famille dans les états membres du Conseil de l'Europe, Etudes démographiques no 4, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 79 pages.
- SAUVY, Alfred, 1979, "Les conséquences sociales et morales du vieillissement de la population", Canadian Studies in Population, 6: 1-7.
- SCHUBNELL, Hermann, 1979, "Some Remarks on the Discussion Relating to the Consequences of Low Fertility", in Milos Macura, The Effect of Current Demographic Change in Europe on Social Structure, Ekonomski Institut, Belgrade, p. 167-177.
- STATISTIQUE CANADA, 1979, Avortements thérapeutiques 1977, no 82-511 au cat., Ottawa, tableau A-07, 120 pages.
- TOULOUSE, Jean-Marie, 1979, L'entrepreneurship au Québec, Collection Histoire économique et sociale du Canada français, Les Presses H.E.C., Fides, Montréal, 139 pages.
- VAN DE KAA, D.J., 1976, Politiques démographiques à long terme en Europe occidentale, séminaire du Conseil de l'Europe sur les incidences d'une population stationnaire ou décroissante en Europe, Strasbourg (6-10 septembre), 18 pages.
- WESTOFF, Charles F. et Norman B. RYDER, 1977, "The Predictive Validity of Reproductive Intentions", Demography, 14-4 (novembre): 431-453.